

N° 2022/078	ARRETE DU MAIRE DONNANT DELEGATION TEMPORAIRE ET EXCEPTIONNELLE DES FONCTIONS D'OFFICIER D'ETAT CIVIL A MME POLIPOWSKI, CONSEILLERE MUNICIPALE, POUR LA CELEBRATION D'UN MARIAGE
-------------	---

Le Maire de la Commune de Vaujours,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2122-17, L.2122-18 et L.2122-32,

VU l'instruction générale relative à l'état civil,

VU le procès-verbal d'installation du Conseil Municipal et de l'élection du Maire et des Adjoints du 23 mai 2020,

CONSIDERANT que le Maire et les adjoints sont tous empêchés le 30 avril 2022 de 11h00 à 12h00 et qu'ils ne pourront donc pas assurer la célébration du mariage prévu ce même jour à 11h00,

CONSIDERANT que les Conseillers Municipaux, premiers inscrits dans l'ordre du tableau, sont eux-mêmes empêchés,

ARRETE

Article 1 : Madame Claudine POLIPOWSKI, Conseillère Municipale, est déléguée pour remplir les fonctions d'officier d'Etat civil, le 30 avril 2022 de 11h00 à 12h00, notamment pour célébrer le mariage prévu à 11h00.

Article 2 : Le Tribunal administratif compétent peut-être saisi par voie de recours formé contre le présent acte pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture de Seine Saint Denis ou de sa publication /notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site Internet www.telerecours.fr. Dans ce même délai un recours gracieux peut être



Mairie de Vaujours

20, rue Alexandre Boucher 93410 VAUJOURS
Tél. : 01 48 61 96 75 Télécopie : 01 48 60 78 03
contact@ville-vaujours.fr / www.vaujours.fr

déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale.

Article 3 : La directrice générale des services est chargée de l'application du présent arrêté qui sera publié et notifié à l'intéressée, transmis à Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis et à Monsieur le Procureur de la République.

Fait à Vaujours le 04 mars 2022



Le Maire,


Dominique BAILLY

Vice-président de Grand Paris-Grand Est

Notifié le

Signature de Mme Claudine POLIPOWSKI

Mairie de Vaujours

20, rue Alexandre Boucher 93410 VAUJOURS
Tél. : 01 48 61 96 75 Télécopie : 01 48 60 78 03
contact@ville-vaujours.fr / www.vaujours.fr

